

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE CAUMONT SUR DUVERNAY**

**Membres en  
exercice :**

16

**Membres  
présents :**

13

**Suffrages  
exprimés :**

14

**Date de  
convocation**

03/06/2026

**SEANCE DU 08 JUIN 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 08 Juin à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Claude MOREL, Président du CCAS.

**Etaient présents :** M MOREL – MME MARESCAUX – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME CORTE – MME OLIVON - M GIACARDI – MME THORELLE– MME REYNAUD - MME CONSTANT

**Procurations :** M CECCONI A MME REYNAUD

**Absents :**MME BADALAMENTI – MME MALLEM

**Secrétaire :**Fabienne VINCINAUX

**DELIBERATION N°9708062026**

**MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Rapporteur : Claude MOREL

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le budget de la collectivité,  
Vu le tableau des effectifs,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 mai 2025,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil d'Administration, compte tenu des nécessités du service, de fixer des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Vu le tableau des effectifs actuels.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- La création, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :
  - D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe titulaire.  
Motif : Adéquation grade et fonctions,  
Nature des fonctions : Organise et effectue l'accueil et les activités qui contribuent au développement de l'enfant dans le cadre du projet éducatif du service ou de la structure.  
Niveau de recrutement : Filière Technique -- Grille indiciaire Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

- La suppression, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2026 :

- D'un emploi permanent à temps complet d'Adjoint Technique titulaire,

Le tableau des effectifs de la Collectivité est donc modifié en ce sens.

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,

- **ADOpte** la proposition de modifications d'emplois permanents et l'actualisation du tableau des effectifs à la date du 01/07/20026.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 du CCAS.

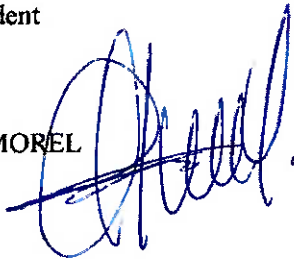
VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

POUR : M MOREL -- MME MARESCAUX – MME ABBRUZZO -- MME RIGAUD – MME LORNE -- MME VINCINAUX - M ROUBAUD – MME CORTE – MME OLIVON - M GIACARDI – MME THORELLE- MME REYNAUD - MME CONSTANT – M CECCONI

Fait à Caumont-sur-Durance, le 09 Juin 2026

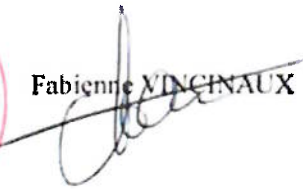
Le Président

Claude MOREL



La Secrétaire de séance

Fabienne VINCINAUX



**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/07/2026**

GRADES OU EMPLOIS	Cat	Emplois budgétaires				Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois perm. à TC	Emplois perm. à TNC	Mouvement	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière administrative		1	0	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	0	1	1	0	1
Filière technique		6	5	0	11	6,60	2,60	9,20
Adjoint technique	C	0	5	0	5	0,60	2,60	3,20
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	4	0	0	4	4	0	4
Agent de maîtrise principal		1	0	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	0	0	1	1	0	1
Filière médico-sociale		8	4	0	12	10,10	0,00	10,10
Agent social	C	0	1	0	1	0,00	0,00	0,00
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2	0	4	3,3	0	3,3
Agent social principal de 1ère classe	C	1	1	0	2	1,8	0	1,8
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	0	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	0	0	3	3	0	3
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	0	1	1	0	1
Filière animation		11	0	0	11	8	3	11
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	10	0	0	10	7	3	10
<b>TOTAL</b>		<b>26</b>	<b>9</b>	<b>0</b>	<b>35</b>	<b>25,70</b>	<b>5,60</b>	<b>31,30</b>